Service des formations professionnalisées

MASTER 2

DROIT ET MANAGEMENT SOCIAL DE l'ENTREPRISE

JEUDI 21 MARS 2013
11 heures à 12 heures 30

Epreuve de l'UE6:
Droit social européen, droit social international

Vous traiterez chacun des deux sujets :

- LE SUJET N° 1 : Madame REYNES (Droit social européen)

  ET

- LE SUJET N° 2 : Madame AMAUGER-LATTES (Droit social international)

Sur des copies différentes en indiquant le sujet traité

Année universitaire 2012-2013

Session 1

UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE
2 rue du Doyen-Gabriel-Marty - 31042 Toulouse cedex 9 - France - Tél. : 05 61 63 35 00 - Fax : 05 61 63 37 98 - www.ut-capitole.fr

SUJET n° 1 : Madame REYNES (Droit social Européen)

- Traitez obligatoirement le sujet :
  - L'évolution des bases juridiques d'adoption des directives en droit du travail européen
- et traitez, au choix, l'un des deux sujets suivants :
  - L'accès à l'emploi des ressortissants de l'Union Européenne
  - La directive "licenciements collectifs"

Aucun document autorisé

SUJET n° 2 : Madame AMAUGER-LATTES (Droit social International)

Depuis le 1er mars 2010, M. Léo, travaille comme chauffeur international pour une société de droit luxembourgeois, la société ITF, spécialisée dans le transport international à partir des Pays-Bas et à destination de divers pays européens dont, principalement, la France. Les camions, immatriculés au Luxembourg, sont d'ailleurs stationnés en France où l'entreprise n'a ni siège, ni bureaux. Les chauffeurs sont affiliés à la Sécurité sociale luxembourgeoise et les contrats de travail stipulent qu'en cas de litige, c'est la loi luxembourgeoise qui s'appliquera. Une clause prévoit également la compétence du juge du Luxembourg.

Suite à une restructuration de l'entreprise, le contrat de travail de M. Léo a été rompu en application du droit luxembourgeois. Celui-ci conteste cette mesure et décide de saisir la juridiction luxembourgeoise pour obtenir des dommages et intérêts au titre du droit du licenciement français.

Le salarié peut-il espérer obtenir le paiement des dommages et intérêts prévus par le droit français du licenciement ?

UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE
2 rue du Doyen-Gabriel-Marty - 31042 Toulouse cedex 9 - France - Tél. : 05 61 63 35 00 - Fax : 05 61 63 37 98 - www.ut-capitole.fr